

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 8/2018

le 2 mai 2018

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles de l'exercice 2017.

Au Conseil communal de 1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément à l'article 135 du règlement du Conseil communal, nous soumettons à votre approbation les crédits complémentaires que la Municipalité a engagés durant l'exercice 2017 :

Compte / Date	Libellé du compte / Objet du crédit	Montant
111.3182.00	Téléphones et téléfax	
11.09.2017	Evolution IP central téléphonique Cisco	18'000
30.10.2017	Migration lignes téléphoniques	8'100
130.3040.00	Caisse de retraite	
15.01.2018	Cotisations CIP complémentaires	10'587
130.3092.00	Frais de recherche de personnel	
20.03.2017	Assessments chef SFJS	10'800
180.3657.04	Frais du transport urbain ligne 209	
14.08.2017	Nouvelle ligne de bus VMCV N° 209	20'000
190.3111.00	Achat et renouvellements de licences	
30.10.2017	Ofisa module ISO 20022	7'200
18.12.2017	Licences Phisa et ArchiCad	16'000
190.3189.00	Maintenance du système - SOFT	
11.09.2017	Prolongation contrat SPIE	21'600
440.3114.00	Achats mach., mat. expl. et d'entretien	
27.03.2017	Local de stockage phytosanitaire	10'400

501.3156.03	Entretien defense incendie	
20.11.2017	Détection incendie pour les collèges des Mousquetaires, Charlemagne et Bel- Air	13'000
	Total	135'687

Pour information, les crédits suivants ont été validés par la Commission des finances lors de ses séances respectives du 25 octobre et 15 novembre 2017 :

170.3145.00	Entretien des terrains	
25.10.2017	Assainissement de la pelouse du terrain de football de Bel-Air	49'900
471.3147.00	Entretien des ouvrages riverains	
30.10.2017	Réfection partielle du lit du ruisseau de l'Oyonne secteur Paisible	50'500

En outre, le crédit ci-dessous a été octroyé par le Conseil communal, lors de sa séance du 22 mars 2017, via le préavis municipal N° 4/2017 :

451.3114.00	Achats mach., mat. expl. et d'entretien	
22.03.2017	Contrôle d'accès électronique déchetterie	48'000

2. Conclusion

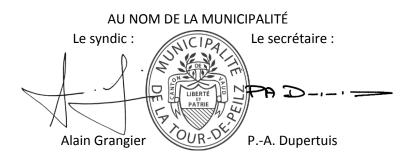
En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 8/2018,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles engagées par la Municipalité, dans le cadre de ses compétences, lors de l'exercice 2017, pour un montant total de Fr. 135'687.--.



Délégation municipale : Municipalité in corpore

Adopté par la Municipalité : le 16 avril 2018